



---

## Communiqué de Presse

### **La communauté des juristes soutient les mesures en faveur de la justice commerciale issues des États Généraux de la Justice et encourage à encore plus d'ambition**

Paris – le 8 juillet 2022

**L'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de droit, trois associations représentatives des professionnels du droit de l'entreprise se félicitent que certaines de leurs recommandations pour améliorer, simplifier et professionnaliser la justice économique aient été reprises dans les conclusions des États Généraux de la Justice publiées aujourd'hui. Elles seront attentives à la concrétisation des réformes proposées et encourageront les pouvoirs publics à plus d'ambition.**

*« Nous continuerons d'être force de proposition afin de préserver et renforcer l'efficacité de la justice commerciale. Gageons, que cette nouvelle dynamique améliorera encore la qualité du service offert par ces tribunaux aux entreprises ». Laure Lavorel, Présidente du Cercle Montesquieu et Jean-Philippe Gille Président de l'AFJE*

#### ***Des recommandations suivies pour améliorer la justice commerciale***

Les professionnels du droit économique se réjouissent notamment de l'élargissement envisagé des compétences de la justice commerciale, premiers pas vers la mise en place d'un guichet unique et source de simplification et d'efficacité pour les acteurs économiques. L'extension des prérogatives accordées aux tribunaux de commerce simplifiera la gestion des procédures contentieuses.

La digitalisation de la justice économique, esquissée par ces Etats Généraux, devra être renforcée et accélérée afin de la rendre encore plus accessible, efficiente et rapide pour les entreprises françaises et étrangères.

Cette simplification est attendue par les entreprises avec l'espoir que l'ensemble des litiges commerciaux, y compris en matière de baux commerciaux et de devoir de vigilance, relèvent de la compétence des tribunaux de commerce ou y reviennent.

L'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de Droit continueront de porter des propositions en ce sens.

Parmi les autres recommandations retenues par les Etats Généraux, celle relative à la mise en place de moyens humains complémentaires et la formation des magistrats de carrière au droit commercial - est également accueillie très favorablement.

***Aujourd'hui la question de l'ambition de la réforme et des moyens alloués à la justice commerciale reste en suspens***

En s'inspirant des pratiques éprouvées dans les autres grandes places de droit concurrentes à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas...), l'AFJE, le *Cercle Montesquieu*, et *Paris Place de Droit* proposent qu'une partie des coûts réels de justice commerciale soit répercutée à ses usagers. Afin de garantir l'accès de tous à la justice, le montant répercuté aux entreprises devrait être proportionné à l'enjeu du différend à trancher, le cas échéant à compter d'un certain montant.

L'AFJE, le *Cercle Montesquieu* et *Paris Place de Droit* représentent les usagers quotidiens du service public de la justice commerciale. En tant que tels, ils saluent la volonté de réforme et les orientations portées par les Etats Généraux de la Justice. Convaincus de la nécessité d'y intégrer les réalités du monde économique et du marché, ils invitent le nouveau gouvernement à mettre en œuvre rapidement et avec encore plus d'ambition les propositions ainsi initiées en faveur d'une justice commerciale de qualité, efficace et attractive au service des entreprises françaises et étrangères, gage de sécurité pour tous les investisseurs.

***L'AFJE, le Cercle Montesquieu, et Paris Place de droit organiseront un colloque le 12 septembre à Sciences Po pour évoquer les perspectives tracées par les Etats Généraux.***

*« Paris Place de Droit se réjouit de ces propositions qui renforcent l'attractivité de la France en matière de résolution des litiges commerciaux internationaux. »* Frank Gentin, Président de Paris, Place de Droit

Au-delà des réformes de l'institution judiciaire et de la magistrature, l'AFJE, le *Cercle Montesquieu*, et *Paris Place de droit* considèrent qu'il est nécessaire de prendre pleinement la mesure économique de ce rapport et des conséquences qu'il implique pour les entreprises et l'économie de notre pays. L'enjeu est de taille puisque ces États Généraux devraient déterminer pour cinq ans notre politique en matière de justice commerciale. C'est en ce sens, qu'ils se rassemblent afin d'annoncer pour la rentrée de septembre la tenue d'une conférence commune *« États Généraux de la Justice : une avancée pour les acteurs économiques ? »* qui permettra, autour de grands acteurs du droit, de tracer des perspectives pour les réformes à venir.

Au-delà de la Justice commerciale, l'AFJE avait formulé plusieurs propositions concernant l'évolution des missions et des statuts dans une logique de renforcement du Service public de la Justice en s'appuyant notamment sur l'interprofession, la simplification de la justice civile, de la procédure pénale et du pilotage des organisation au profit des justiciables. L'AFJE est attentive aux recommandations du rapport sur ces sujets également fondamentaux.

### **A propos de l'AFJE**

*L'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) est la première organisation professionnelle de juristes d'entreprise en France et en Europe. Elle a fait de la promotion de ce métier sa mission phare depuis 1969. Elle défend notamment le positionnement du juriste dans l'entreprise et la définition de ses missions, son positionnement dans l'environnement des autres professions du droit, la mise en place de programme de formation en adéquation avec les besoins des directions juridiques. Présente sur tout le territoire national et outre-mer, l'AFJE est l'association qui structure et accompagne le développement de la profession de juriste d'entreprise.*

[www.afje.org](http://www.afje.org) – [LinkedIn](#) – [Twitter](#)

Contact Presse : Coralie Tsatsanis, responsable de la communication – [coralie.tsatsanis@afje.org](mailto:coralie.tsatsanis@afje.org) Tel : 06 64 70 01 16

### **A propos du Cercle Montesquieu**

*Depuis 30 ans, le Cercle Montesquieu réunit des hommes et des femmes, Directeurs Juridiques et Secrétaires Généraux d'entreprises privées ou publiques, d'associations et d'institutions reconnues qui s'engagent pour marier les idées et l'action. Ses principales missions sont de promouvoir la place du Directeur Juridique dans toute sa diversité, de valoriser son rôle de manager et de conseil stratégique, d'offrir un lieu d'échanges, d'accompagner la transformation des métiers et la formation des Directeurs Juridiques, d'innover en participant à l'évolution nécessaire de la profession au regard des changements sociétaux et réglementaires. Il est un interlocuteur de référence sur tous les sujets d'actualité du monde du droit pour les pouvoirs publics.*

[www.cercle-montesquieu.fr](http://www.cercle-montesquieu.fr), [Twitter](#), [LinkedIn](#)

Contact Presse: **Maylis BAYVET, déléguée générale** : [m.bayvet@cercle-montesquieu.fr](mailto:m.bayvet@cercle-montesquieu.fr) Tel : 06 09 24 88 86

### **A propos de Paris Place de Droit**

Outre le Cercle Montesquieu et l'AFJE, Paris, place de droit regroupe, autour du tribunal de commerce de Paris, le barreau de Paris, la Sorbonne, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France, ICC France, Paris, place d'arbitrage ... et tous les praticiens du droit animés par l'ambition de promouvoir Paris comme la capitale internationale du droit et soucieux de l'attractivité de la France en matière de résolution des litiges commerciaux internationaux <https://www.parisplacededroit.org/fr/>, [Twitter](#), [LinkedIn](#)